

Apple n'est pas seul : des centaines de milliards de bénéfiques échappent à (presque) tout impôt

Autor(en): **Ghelfi, Jean-Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2013)**

Heft 1999

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1014114>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nette majorité populaire refuse de réduire le taux de conversion LPP.

Ces échecs successifs s'expliquent par le déséquilibre des projets en cause: pas de mesures pour flexibiliser l'âge de la retraite en compensation de l'élévation de l'âge de la retraite des femmes; une réduction du montant des rentes pour assainir le deuxième pilier. *A contrario*, la première révision de la LPP a été approuvée par le Parlement et n'a pas fait l'objet d'un référendum: l'abaissement du taux de conversion n'a pas conduit à une baisse des rentes et le temps partiel – touchant d'abord les femmes – a été mieux pris en considération.

La droite ne semble pas comprendre la leçon. En matière d'AVS, elle propose de traiter en urgence l'élévation de l'âge de la retraite des femmes et préconise d'introduire un frein à l'endettement. Deux réformes qui n'ont aucune chance devant le peuple. Et il n'est pas sûr que l'initiative de l'Union syndicale suisse [AVSplus](#) – des rentes augmentées de 10% – trouve un large appui, tant le financement prévu est aléatoire.

Piloté par Alain Berset, le dossier prend maintenant un nouveau cours. Il s'agit de mettre simultanément sur la table les premier et deuxième piliers, d'en assurer le financement à terme tout en maintenant le niveau des

rentes. Tels sont les trois principes définis par le Conseil fédéral.

Sur la base des [orientations](#) du gouvernement, le département de l'intérieur va incessamment présenter les lignes directrices de la prévoyance sociale 2020. Seront alors disponibles les éléments d'une réforme qui ne se fera qu'au travers d'une négociation où devront s'équilibrer avantages et inconvénients des mesures préconisées. Là est l'urgence. Non pas se focaliser sur tel ou tel point – âge de la retraite, frein à l'endettement, taux de conversion. Mais réfléchir au futur de la prévoyance sociale, afin d'en assurer la pérennité en construisant un consensus. Voilà ce qu'on nomme une stratégie.

Apple n'est pas seul

Des centaines de milliards de bénéfices échappent à (presque) tout impôt

Jean-Pierre Ghelfi - 12 June 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23687>

Le Sénat américain s'est ému récemment du fait que la multinationale Apple ait [«optimisé»](#) ses charges fiscales de manière à les alléger fortement, tant aux Etats-Unis que dans d'autres pays. Starbucks fait de même. Et Amazon aussi. Ces pratiques sont en fait monnaie courante (si l'on ose dire) de la part de toutes les grandes entreprises, qu'elles soient américaines, européennes ou autres.

L'ONG américaine *Citizens for*

Tax Justice (CTJ) vient de publier un bref rapport intitulé [Apple is not alone](#). Sur la base des indications fournies par 290 des 500 plus grandes entreprises figurant sur la liste établie par la revue *Fortune*, CTJ estime que si les bénéfices déposés auprès de succursales domiciliées généralement dans des paradis fiscaux, tels que l'Irlande, le Luxembourg, les îles Caïman, les Bermudes, Singapour, Jersey, etc., étaient taxés au taux de 35% prévu aux Etats-Unis, les revenus

encaissés au titre de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales augmenteraient de près de 500 milliards de dollars.

Relevons que ces multinationales ne font rien de contraire à la loi américaine. Celle-ci prévoit que les bénéfices réalisés à l'étranger et qui y sont réinvestis ne sont pas imposables aux Etats-Unis. Et rien d'illégal non plus si ces bénéfices réalisés en dehors des Etats-Unis sont déclarés dans des pays qui ne prélèvent

pas, ou que très peu d'impôts sur les bénéfices réalisés à l'étranger.

CTJ tire de ses observations une conclusion simple: il faut que tous les bénéfices réalisés par les grandes sociétés américaines soient taxés à 35%, dont elles pourront déduire les impôts effectivement payés à l'étranger.

La Suisse, terre d'accueil

Le rapport de CTJ ne mentionne pas la Suisse. Pourtant, à ce que l'on sait des pratiques cantonales dans notre pays en matière d'imposition des bénéfices réalisés à l'étranger, il ne fait

pas de doute qu'une partie des milliards de bénéfices obtenus par des entreprises étrangères trouvent aussi chez nous une terre d'accueil fiscalement avantageuse. L'Union européenne s'est saisie du problème depuis quelques années et nous demande de cesser ces pratiques fiscales qu'elle considère comme déloyales.

Après avoir fait traîner en longueur l'Union européenne (il y a encore quelques années, le Conseil fédéral acceptait de «discuter» de ces questions, mais pas de «négocier»), des propositions concrètes ont commencé d'être transmises à Bruxelles, en précisant qu'il

faudra bien compter cinq ou six ans avant qu'elles ne puissent être mises en application, compte tenu des procédures démocratiques en vigueur dans notre pays.

La patience européenne est manifestement plus grande que celle des Etats-Unis. Mais elle n'est pas non plus infinie. Nous sommes toujours très forts, en Suisse, pour appeler au respect de nos procédures démocratiques. Mais manifestement beaucoup moins lorsqu'il s'agit de mettre en pratique des règles du jeu plus loyales – de se conformer au respect de ce que, dans d'autres contextes, nous demandons: le *same level playing field* ([DP 1997](#)).

Fiscalité des entreprises: éviter le piège d'un fédéralisme destructeur

Au chacun pour soi, préférer la prospérité commune et la cohésion du pays

Lucien Erard - 11 June 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23678>

Sous la pression de l'Union européenne, la Suisse a enfin compris qu'elle devait imposer les bénéfices acquis à l'étranger au même taux que ceux acquis en Suisse.

Mais à quel taux: trop haut, les sociétés s'en iront; trop bas, c'est la ruine des finances publiques. Ce sont les cantons, à qui la Confédération interdit d'imposer les bénéfices étrangers des sociétés internationales à statut spécial (*holding*, sociétés de domicile

et sociétés mixtes), qui devraient en décider.

Certains, à l'exemple de Neuchâtel qui abrite très peu de gros contribuables locaux, pourront s'aligner sur les taux très bas de Suisse centrale sans hypothéquer leurs finances publiques. Ceux qui aujourd'hui déjà connaissent un taux très modéré s'appliquant à de nombreuses sociétés à statuts spéciaux risquent d'en perdre peut-être une partie. Mais ils vont

encaisser des sommes faramineuses de celles qui resteront. Bien que leurs taux d'impôt soient hautement compétitifs au plan international, ils pourraient donc envisager de l'abaisser encore.

Mais les cantons qui connaissent un taux d'imposition relativement élevé et abritent des entreprises qui contribuent de manière importante à leurs ressources fiscales – Genève, Vaud, Bâle,